DISCOURS JURIDIQUE ET RELATIONS INTERNATIONALES. SURVOL *EN HISTORIEN*

Alexandru ZUB

C'est pour moi un grand plaisir d'être de nouveau parmi vous, des juristes préoccupés d'un thème si vaste, si complexe, concernant le rapport entre le droit constitutionnel et le droit international, thème qui dans les temps modernes, depuis Montesquieu au moins, se retrouve toujours sur l'agenda des savants et des hommes politiques à la fois. Au rang des savants j'inclus évidement les juristes, mais les historiens aussi. N'oublions pas que ces derniers, les historiens, étaient souvent des spécialistes en droit, si l'on rappelle de Tocqueville ou de Mommsen, de Kogălniceanu ou de Xenopol, pour n'en citer que ces exemples de double formation.

Il faut constater tout d'abord que les relations internationales ont eu toujours, même sous la dictature communiste, un statut spécial, car elles pouvaient nourrir en quelque sorte certaines velléités identitaires. Sous ce rapport, les historiens roumains, depuis Cantemir et les érudits transylvains des Lumières jusqu'aux historiens «romantiques » du XIX[e] siècle et même plus tard, comportent ce penchant national qui se reconnaît à la base de l'Etat-nation.

Si l'on limite l'analyse à l'historiographie du XX[e] siècle, il faut saisir qu'il a commencé par quelques projets novateurs, formulés par H. Berr, B. Croce, H. Pirenne, la théorie du domaine bénéficiant de l'apport substantiel du lettré roumain A. D. Xenopol[1]. Celui-ci considérait, par exemple, que les relations internationales constituent une «série» de faits, dont le sens doit être mis en lumière d'une façon systématique par les historiens[2]. Une théorie de ces relations fût élaborée, vers la fin du XX[e] siècle, par J.-B. Duroselle[3], qui rédigeait d'ailleurs une revue spéciale en matière, *Relations internationales*[4]. Le champ d'exploration s'est étendu, pas à pas, sous l'impact de la globalisation, des archives multipliées, des méthodes, si l'on rappelle les acquis spécifiques de la «nouvelle histoire»[5].

---

1 A. D. Xenopol, *La théorie de l'histoire*, Paris, 1908.

2 Valeriu Bulgaru, *A. D. Xenopol şi o modelare a istoriei prin «teoria seriilor»*, in *A. D. Xenopol. Studii privitoare la viaţa şi opera sa*, ed. L. Boicu / Al. Zub, Bucureşti, 1972, p. 195-205.

3 J.-B. Duroselle, *Tout empire périra. Théorie des relations internationales*, Paris, 1992.

4 Avec J. Freymond, 1974.

5 Hervé Coutau-Bégarie, *Le phénomène «Nouvelle Histoire». Stratégie et idéologie des nouveaux historiens*, Paris, 1983.

La grande synthèse collective dirigée par P. Renouvin et continuée par J.-B. Duroselle est à la portée de tous pour exemplifier l'excellence du dialogue entre les historiens et leur «voisins» juristes[6]. A l'avis de l'auteur, «le déclin de l'Europe» était déjà, au lendemain de la première guerre mondiale, un trait dominant, situation devenue plus claire après la seconde[7]. Le diplomate roumain N. Titulescu l'a examiné au cadre de la Société des Nations, mais toujours en tant que ministre des affaires étrangères, de connivence avec son homologue français, Louis Barthou et d'autres militants pour assurer l'équilibre géopolitique au moyen du système de Versailles, équilibre menacé par les mouvements irrédentistes de l'entre-deux-guerres. Le monde réclamait, sans doute, des mesures harmonisantes, conçues dans un esprit plus attentif aux droits des individus et des peuples.

«L'ordre dans la pensée», selon le syntagme titulescien, doit commencer toujours par l'idéal, le raisonnement et la méthode, cette triade que définissait, à son avis, la Ligue des Nations[8]. Philosophie, morale, droit, expérience historique, tout devait être mis à l'oeuvre, à fin de créer un nouvel humanisme. C'était un projet défini, entre autres, par Eduard Benes, président de la Tchécoslovaquie, dont le discours nous citons: «Vous juristes, vous cherchez dans des voies diverses les formes justes de la synthèse, dont je viens de vous parler. C'est pourquoi je me tourne vers vous, pour que vous nous aidiez tous, mais surtout nous, les hommes politiques, à sortir du chaos idéologique de notre époque. C'est là votre mission, qui sert à la fois la Nation, l'Etat et l'Humanité»[9].

Dans sa qualité de juriste, Titulescu préconisait à l'instant un dialogue actif entre le juriste et l'homme politique, de la même façon peut-être qu'il devait fonctionner entre le juriste et l'historien, selon la formule si connue de Joseph Ortolan. La cohésion des membres signataires du pacte de la Société des Nations doit assurer la paix, car seulement la paix peut nourrir assez bien «l'ordre juridique» favorable à l'Idéal Créateur[10].

Le diplomate roumain reconnaissait, dans les années trente du siècle passé, le caractère instable et dynamique des rapports internationaux, dont les facteurs d'équilibre impliquent toujours «les forces profondes», s'il e permis d'y utiliser le syntagme bien fameux de P. Renouvin[11].

---

[6] Pierre Renouvin (dir.), *Histoire des relations internationales*, t. VII-VIII, Paris, 1958 (1969).
[7] *Ibidem*, t. VIII, p. 1-2.
[8] N. Titulescu, *L'ordre dans la pensée*, discours, 19 juin 1937, in *Revue roumaine*, 1, 1982, p. 53.
[9] *Ibidem*, p. 54.
[10] *Ibidem*, p. 64.
[11] P. Renouvin, *op. cit.,* VII, p. 10-36.

L'un de ses proches (P. Claudel) l'évoquait ainsi: «Je représenterais Titulescu essayant d'arracher la voile que couvre les yeux de la femme qui tient la fameuse balance de la justice. En espèce, celle de la justice internationale»[12].

Quant aux historiens de métier, ils mettaient à juste titre l'accent sur les faits sans ignorer pourtant les significations. J.-B. Duroselle esquissait même «une vision théorique des relations internationales», à la suite d'autres initiatives sensibles aux nouvelles exigences historico-juridiques[13].

Dans cette perspective, l'indépendance et la souveraineté nationales devaient gouverner les rapports des pays du continent et du monde[14]. Entre les «réalistes» de la géopolitique et les «idéalistes exaspérants», Titulescu préconisait une autre catégorie, celle des «idéalistes réalisateurs», assez déterminés pour en trouver les meilleures solutions. «Sinon, concluait le diplomate, je ne verrais pas comment pourraient être disciplinées les forces contraires qui travaillent le monde»[15].

Un autre diplomate, roumain aussi, Grigore Gafencu, mettait l'accent adéquat sur sa patrie: «Ma dernière pensée sera pour mon pays. Je l'aime trop pour pouvoir lui consacrer jamais un ouvrage de *propagande*. Ses souffrances, sa lutte héroïque, son désarroi morale, effet du désordre européen, exigent et méritent une recherche sincère de la vérité. Je connais son besoin de comprendre, son amour de la justice, son attachement, malgré tout, à la cause de la liberté. C'est à ces vertus que j'ai pensé en écrivant mon livre», soulignait Gafencu dans un ouvrage référentiel, où tout historien de l'époque peut trouver des choses mémorables[16].

Après la seconde guerre mondiale, G.I. Brătianu, historien et homme politique, rédigeant un livre sur les formules d'organisation de la paix, convaincu qu'un tel problème, poursuivi à travers les siècles dans ses évolutions et ses avatars, présentait un grand intérêt, pas seulement pour l'historiographie[17]. Il se plaçait sans doute dans une certaine tradition.

Presque tous les ouvrages historiques d'une certaine amplitude nous proposent des réflexions sur les concepts utilisés ou les méthodes qu'ils nous recommandent. Parfois ces textes introductifs peuvent déranger le lecteur, si l'on

---

[12] Apud *Revue roumaine*, 1, 1982, p. 139.

[13] Jean-Baptiste Duroselle, *op. cit.*, p. 18.

[14] Constantin I. Turcu, *Promoteur de l'élargissement des relations de la Roumanie avec l'étranger*, in *Revue roumaine*, 1/1982, p. 65-75.

[15] N. Titulescu, *La dynamique de la paix.* Conférence au Reichstag, 6 mai 1929, in *Revue roumaine*, 1/1982, p. 22.

[16] Grigore Gafencu, *Préliminaires de la guerre à l'Est*, Fribourg, 1944, p. 29.

[17] G.I. Brătianu, *L'Organisation de la paix dans l'histoire universelle des origines à 1945,* Bucureşti, 1997.

dépasse la mesure, mais ils gardent souvent des éléments utiles, parfois indispensables, à la construction historique.

Après la chute de la dictature communiste, une longue série d'événements traumatiques ont marqué d'une façon douloureuse, parfois pénible, la société roumaine et ses établissements. Quand même, les historiens et les juristes ont trouvé des moyens pour les projets communs, dans les instituts de l'Académie Roumaine, dans les universités ayant des spécialisations adéquates etc.

Sous les auspices du Ministère des Affaires Etrangères, ont été publié, les dernières décennies, quelques volumes de documents, sur la base de ses archives, mais toujours une série de mémoires diplomatiques, en commencent avec les souvenirs (Constantinople, Vienne) d'Alexandre Em. Lahovary. Un exemple parmi d'autres[18].

Le changement de régime (la nouvelle constitution compte déjà deux décennies) a mis en question tout le système juridique et les engagements euro-atlantiques ont contribué aux rénovations multiples, sur tous les plans. Celui de l'intégration européenne est peut-être le plus évident. Il mériterait, sans doute, une démarche plus appliquée[19].

---

[18] Aurel Stănescu, Laurenţiu Vlad (ed.), *Memorialistică diplomatică*, I, *Alexandru Em. Lahovary, Amintiri diplomatice: Constantinopol (1902-1906)*, Viena (1906-1908), Iaşi, 2009.

[19] Un tablou *sui generis* de l'historiographie des relations internationales est à trouver in Gh. Cliveti, *Concertul european. Un experiement în relaţiile internaţionale din secolul XIX*, Bucureşti, Ed. Enciclopedică, 2006 ; *Prolegomena la studiul relaţiilor internaţionale. Epoca modernă*, Bucureşti, Ed. Academiei, 2009.

Discurs juridic şi relaţii internaţionale. Survol *en historien*

Rezumat

Relaţiile internaţionale au reprezentat, de-a lungul timpului, un spaţiu de convergenţă între discursul juridic şi cel istoriografic, iar demersul teoretic în aceste discipline nu putea rămâne separat de reflecţia şi acţiunea politică şi diplomatică. În cazul României interbelice, această întâlnire intelectuală este convingător ilustrată de eforturile lui Nicolae Titulescu de a promova, în acelaşi timp cu interesul naţional, valori universale precum pacea şi ordinea internaţională. Un astfel de dialog este la fel de necesar şi astăzi, când Europa a depăşit marea scindare ideologică şi avansează pe drumul integrării politice.

Legal discourse and international relations. An assessment *en historien*

Abstract

The field of international relations has been characterized by the convergence between the legal and the historiographical discourses, and the theoretical approaches in these disciplines could not remain separated from the political and diplomatic action. In the case of interwar Romania, this intellectual encounter is convincingly illustrated by Nicolae Titulescu's efforts to advance both the national interest and universal values such as peace and international order. Such a dialogue is equally necessary today, as Europe has left behind its great ideological division and is advancing on the road of political integration.